

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE FCP SECURAS
ARRETEE AU 30/09/2008**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2008.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire du fonds réuni le 05 juillet 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels du fonds commun de placement FCP SECURAS, pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2008. Les états financiers trimestriels tels qu'ils sont joints au présent rapport font ressortir un total net bilan de 133.723 DT et un résultat bénéficiaire de 4.395 DT. L'établissement et la fiabilité de ces états financiers relèvent de la responsabilité du gestionnaire du fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre examen.

I- Opinion sur les états financiers

1-Nous avons effectué notre examen selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que notre examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre contrôle consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre contrôle constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

2-A notre avis, les états financiers trimestriels du fonds commun de placement FCP SECURAS arrêtés au 30 septembre 2008, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière du fonds, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au référentiel comptable tunisien.

II- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons examiné les informations financières et comptables figurant dans le rapport du gestionnaire du fonds au titre de la gestion du troisième trimestre 2008, nous confirmons la cohérence des informations données dans ce rapport sur les comptes avec les états financiers trimestriels du fonds arrêtés au 30 septembre 2008.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Salah DHIBI

**BILAN COMPARE
ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2008
(En Dinars Tunisiens)**

ACTIF	NOTES	30/09/2008
Portefeuille-titres	A1	133 404
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		
Obligations et valeurs assimilées		
Titres OPCVM		133 404
Placements monétaires et disponibilités		319
Placements monétaires		
Disponibilités		319
Créances d'exploitation		
Autres actifs		
TOTAL ACTIF		133 723
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	B1	898
Autres créditeurs divers		
Total passif		898
ACTIF NET		
Capital	C1	128 671
Sommes distribuables		4 154
Sommes distribuables des exercices antérieurs		
Sommes distribuables de l'exercice		4 154
Total actif net		132 825
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		133 723

**ETAT DE RESULTAT COMPARE
ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2008
(En Dinars Tunisiens)**

	NOTES	Période du 01/07 au 30/09/2008	Période du 01/01 au 30/09/2008
Revenus du portefeuille-titres	D1	<u>4 081</u>	<u>4 081</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées			
Revenus des OPCVM		4 081	4 081
Revenus des placements monétaires			
Total des revenus des placements		4 081	4 081
Charges de gestion des placements	D2	< 933>	< 933>
Revenu net des placements		3 148	3 148
Autres produits			
Autres charges			
Résultat d'exploitation		3 148	3 148
Régularisation du résultat d'exploitation		1 006	1 006
Sommes distribuables de la période		4 154	4 154
Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		< 1 006>	< 1 006>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 090	1 090
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		354	354
Frais de négociation			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 592	4 592

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2008
(En Dinars Tunisiens)**

	NOTES	Période du 01/07 au 30/09/2008	Période du 01/01 au 30/09/2008
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		1 703	1 703
Résultat d'exploitation		3 148	3 148
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		< 1 090>	< 1 090>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		< 354>	< 354>
Frais de négociation			
Distributions de dividendes			
Transactions sur le capital		131 122	131 122
Souscriptions		<u>156 504</u>	<u>156 504</u>
Capital		155 700	155 700
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		< 1 007>	< 1 007>
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice		1 811	1 811
Rachats		<u>< 25 382></u>	<u>< 25 382></u>
Capital		< 25 000>	< 25 000>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		423	423
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice		< 805>	< 805>
VARIATION DE L'ACTIF NET		132 825	132 825
ACTIF NET			
En début de période			
En fin de période		132 825	132 825
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période			
En fin de période		1 307	1 307
VALEUR LIQUIDATIVE		102	102
VARIATION		2%	2%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-08**NOTE 1 : CREATION DU FONDS**

FCP SECURAS est un fonds commun de placement régi par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE et de STB MANAGER et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier du 8 mai 2007.

NOTE 2 : OBJET

Le fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 et 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultant à mesure qu'ils sont courus.

3-2 : Evaluation des placements en actions OPCVM et valeurs assimilées

Les placements en actions OPCVM et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêter, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capital, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3-3 : Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 : Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

A / ACTIFS**NOTE A1 : PORTEFEUILLE TITRES**

La valeur de cette rubrique s'élève au 30 septembre 2008 à **133.404 DT**, et se détaille comme suit :

Désignations	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2008	% Actif net
Titres OPCVM :				
- SICAV l'épargnant	1 306	134 494	133 404	100,44%
Totaux	1 306	134 494	133 404	100,44%

B/ PASSIFS**NOTE B1 : OPERATEURS CREDITEURS :**

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 septembre 2008 à **933 DT**, et se détaille comme suit :

Désignations	30 septembre 2008
Gestionnaire	193
Dépositaire	64
Commissaire aux comptes	612
CMF	64
Totaux	933

C / ACTIF NET**NOTE C1 : CAPITAL :**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2008, se détaillent comme suit :

Désignations	Montant
<u>Capital au 01/01/2008</u>	
Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre de porteurs de parts	-
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	155 700
Nombre de titres	1 557
Nombre de porteurs de parts	10
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	<25 000
Nombre de titres	<250
Nombre de porteurs de parts	<2
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<1 090
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	<354
Frais de négociation	-
Régularisation des sommes non distribuables	<584
<u>Capital au 01/07/2008</u>	
Montant	128 671
Nombre de titres	1 307
Nombre de porteurs de parts	8

D/ ETAT DE RESULTAT :**NOTE D1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES:**

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent au 30 septembre 2008 à **4 081 DT** et se détaille comme suit :

Désignations	30 septembre 2008
Dividendes des titres OPCVM	4 081
Totaux	4 081

NOTE D2 : CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS :

Les charges de gestion de placements s'élèvent au 30 septembre 2008 à **933 DT**, et se détaille comme suit :

Désignations	30 septembre 2008
Gestionnaire	193
Dépositaire	64
Commissaire aux comptes	612
CMF	64
Totaux	933